

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 26 (1989)
Heft: 976

Artikel: Fiscalité : manipulations bancaires
Autor: Gavillet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1011322>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Manipulations bancaires

(ag) Ainsi les banques suisses ont vu le Conseil des Etats se soumettre à leurs désirs. Les droits de timbres fédéraux seront immédiatement allégés au bénéfice de leurs clients ou d'elles-mêmes; la capacité de concurrence de la place financière suisse en sera renforcée, plaide-t-on. Ce qui surprend dans cette manœuvre, c'est son outrecuidance, donc sa maladresse.

En exigeant d'être servies les premières, alors que l'ensemble du projet de réforme fiscale a été déposé et qu'il est soumis à un délai impératif d'adoption, les banques accréditent deux idées: que le parlement est à leur botte, hélas!, que le paquet Stich a très peu de chances de succès et qu'il ne faut pas, sagesse de rats, rester sur un bateau qui coule.

Mais elles s'exposent ainsi à un inévitable référendum, dans les pires conditions. Car elles obtiendront un allège-

ment de 400 millions au moment où leurs bénéfices atteindront un nouveau record. Elles accepteront, étant servies, que les consommateurs paient plus par un Icha alourdi, alors qu'ils ont déjà passé à la caisse comme locataires.

Comment est-il possible d'accumuler autant de maladresses, étant admis que le peuple ne raisonnera pas sur la technique des droits de timbres qui n'est maîtrisée que par quelques rares professionnels, mais sur l'activité bancaire et sur le «cadeau» fait?

Certes, elles sont prêtes à mettre tous les millions qu'il faudra pour une campagne publicitaire où l'on expliquera aux locataires que sans de telles mesures les taux monteront encore, qu'il en résulterait un ralentissement économique et des pertes d'emploi; que les banques doivent être fortes pour que l'épargne des épargnants soit en sécurité. On voit d'ici le topo.

S'imaginer que les millions de publicité suffiront pour convaincre, c'est mépriser la démocratie et tomber dans l'illusion du cynisme publicitaire.

Comment des gens dont le métier exige qu'ils aient du nez peuvent-ils être enrhumés à ce point?

P.S. Sur demande de la Commission des cartels, le Département de l'économie et son chef, M. Delamuraz, doit prendre des mesures anticartellaires touchant les banques. Celles-ci ont tout mis en œuvre pour qu'ils ne donnent pas suite aux propositions qui les gênent. Il faudra donc choisir. Pour qui ne cesse d'encourager les Suisses à renoncer au confort protectionniste ou cartellaire pour mieux affronter l'Europe, le choix devrait être facile. Mais les banques suisses ont le bras long, voir plus haut.

Chacun attend donc sinon avec impatience du moins avec curiosité. Récemment encore la *Weltwoche* posait la question. Est-il possible pour M. Delamuraz de gouverner sans jamais déplaire? ■

Du scandale aux réformes

(suite de la première page)

naître les circonstances dans lesquelles des choix les concernant ont eu lieu est tout simplement ahurissant.

Comment cela a-t-il été possible?

Une première réponse est donnée par notre culture politique. Ce service, qui prétendait produire de la sécurité, se sentait lui-même en parfaite sécurité, protégé à l'infini par les défenseurs d'une idéologie immuable, hors de tout contrôle parlementaire et à l'abri de toute critique de l'opinion publique, inattaquable par les citoyens fichés. Dans un Etat qui n'a jamais vécu de grands changements de pouvoir depuis ses origines mais qui a successivement intégré les forces majeures en présence, les zones d'ombre dans les contrôles sont inévitables. Malgré la séparation des pouvoirs entre législatif et exécutif, les contrôleurs sont du même bord que les contrôlés.

Une seconde réponse est à chercher dans notre culture quoti-

dienne. La majorité du parlement, qui estime plus importante la protection de l'Etat que la liberté d'expression de ses citoyens, est peut-être représentative de la pensée majoritaire dans ce pays. Nous vivons dans une petite société, dont une génération est encore marquée par une menace extérieure réelle. De plus, notre petite communauté est formée de nombreuses particularités régionales à très petite échelle; la conséquence est qu'elle exerce une pression sociale vers le conformisme et qu'elle réagit par l'excommunication de ceux qui ne partagent pas les vues majoritaires; ils ennuiant, menacent. D'ailleurs ceux qui se sentaient surveillés connaissent bien la réaction de leurs voisins: «Pourquoi te révolter si tu figures dans un fichier? Si tu n'as rien à cacher, cela ne va pas te nuire...»

Le fait que bon nombre de parlementaires soient fichés a suscité l'espoir d'une réforme profonde, efficace et rapide. Cela aurait signifié la redéfinition des tâches de la police fédérale, de son organisation; la clarification de ses responsabilités, l'octroi du droit des citoyens à connaître les informations les concernant et la

mise en place d'un véritable contrôle parlementaire. Mais avant même que le parlement se penche sur ces questions difficiles, il a brisé une partie des espoirs. La discussion a mené au clivage habituel, mais idéologiquement inversé: une majorité bourgeoise soucieuse de ne rien toucher à l'Etat qui la sert si bien et qui compare les droits fondamentaux en termes d'argent. En face, une minorité rouge/verte qui défend ce qui, au XIX^e siècle, était le combat des radicaux: la promotion des libertés individuelles et la limitation du pouvoir étatique. Espérons tout de même que les réformes n'aboutiront pas à une police politique plus forte qu'aujourd'hui, mieux organisée mais ne se souciant pas plus des droits des citoyens. Pour tourner la page, les garanties institutionnelles décidées lundi par le Conseil national ne suffisent pas, il faudra aussi un changement de mentalité.

Nous saurons bientôt si la crise qui nous vivons a provoqué un renforcement de l'Etat ou une saine et sérieuse remise en question de certaines de ses pratiques. WL